



**Transcription d'un document de Louis IX (âgé de 13 ans),  
édit de 1228  
AD77, A65**

Transcription

Edit du Roi Louis IX (âgé alors de 13 ans) rendu d'après le conseil de Blanche de Castille, sa mère et des grands du royaume « pour bannir totalement l'hérésie du diocèse de Narbonne » cédé à la Couronne par Raymond, comte de Toulouse.

« Louis par la grâce de Dieu, Roy de France, aux Citoyens de la ville de Narbonne, et autres fidèles de son diocèse : Salut et dilection. Nous désirons passionnement dès notre jeunesse, et au commencement de notre règne de servir Dieu, de lui faire rendre de tout notre pouvoir les honneurs qui lui sont dus, et de reconnaître que c'est de sa divine bonté que Nous tenons cette haute dignité où il nous a élevé, et tout ce que nous sommes. Ainsi, nous avons appris avec douleur, que dans votre province la sainte Eglise est affligée et souffre depuis longtemps plusieurs persécutions. C'est ce que Nous voulons faire cesser ; et qu'à présent que ce pays et sous notre obéissance, elle soit honorée et gouvernée en paix. A ces causes, de l'avis des Grands de notre Royaume et des Sages de notre Conseil : Nous ordonnons que l'Eglise et les personnes Ecclésiastique de votre province, jouissent des mêmes libertez et privilèges dont l'Eglise Gallicane est en possession et d'autant que depuis plusieurs années les Hérétiques y répan dent leur venin, et en infectent la sainte Eglise notre Mère. Nous ordonnons, pour parvenir à leur extirpation, que tous ceux qui seront trouvez s'écarter de la foi catholique, sous quelque nom qu'ils soient connus, après qu'ils auront été jugez Hérétiques par l'Evêque du lieu, ou par quelqu'autre Puissance Ecclésiastique en ayant le pouvoir, ils soient aussi tôt, et sans aucun retardement, punis d'un châtiment exemplaire, et proportionné à leur faute. Défendons très étroitement à toutes personnes de recevoir, défendre, favoriser ou protéger en quelque manière que ce soit ledits Hérétiques. Que si quelqu'un ose agir contre cette pro-[...]